



HARMONIE MUTUELLE RENOUVELLE SES ENGAGEMENTS ET RENFORCE SON PLAN DE SOLIDARITE POUR FAIRE FACE A LA CRISE

Paris, le 30 octobre 2020 – Dans un contexte d’incertitudes économiques, Harmonie Mutuelle renforce son Plan de solidarité face au Covid-19 en pérennisant ses aides exceptionnelles et en instaurant de nouvelles mesures de soutien à destination de ses adhérents et entreprises clientes.

HARMONIE MUTUELLE EPAULE LES ENTREPRENEURS ET LES ENTREPRISES ET CONTRIBUE AINSI A SOUTENIR L’ACTIVITE ECONOMIQUE DU PAYS

Alors que des incertitudes économiques se renforcent avec le reconfinement, Harmonie Mutuelle avance plus que jamais collectif avec ses entreprises clientes pour les aider à passer ce cap difficile. Partenaire solidaire et utile, Harmonie Mutuelle étoffe son Plan de solidarité avec des actions complémentaires, dans la continuité des mesures déjà prises dès le début de la crise en soutien à l’économie française :

- **Aucune hausse des cotisations santé liée à l’inflation médicale ne sera appliquée aux 150 000 adhérents entrepreneurs**, particulièrement touchés par la crise. Cette mesure de soutien vient accompagner une population dont 30 à 40% ne disposent pas d’un contrat de prévoyance, avec des conséquences parfois dramatiques. Harmonie Mutuelle n’a pas intégré la taxe exceptionnelle Covid-19 dans ses tarifs, mais cette taxe ne permet pas de rétrocéder les économies de 2020 à ses adhérents sous forme de baisse des cotisations envisagée en 2021.
- Suite à son engagement fort pris en avril dernier, Harmonie Mutuelle a fait bénéficier à 1 600 entreprises clientes* d’un report des cotisations, pour un montant total avoisinant les **23 millions d’euros pour la santé et 45 millions d’euros pour la prévoyance**. Ces chiffres confirment le besoin des entrepreneurs et des entreprises fragilisés d’être accompagnés et soutenus pour faire face à une trésorerie sous tension.

Pour répondre aux questions que les chefs d’entreprise se posent, Harmonie Mutuelle renforce dès début novembre sa **plateforme d’informations COVID 2, via un site internet dédié** : information et décryptage des évolutions juridiques liées aux mesures sanitaires, application et bon déroulé des protocoles, protection des collaborateurs et un annuaire des interlocuteurs à solliciter en cas de besoin pour les 65 000 entreprises qu’Harmonie Mutuelle protège.

Convaincue que l’accompagnement des entreprises ne se résume pas à une aide financière, Harmonie Mutuelle propose aussi un accompagnement psychologique pour les soutenir via une **cellule d’écoute** mise en place en avril dernier. Cet accompagnement a d’ailleurs été choisi par le ministère de l’Économie et des Finances - en s’appuyant sur l’action de l’association APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) - pour être au cœur du dispositif des entreprises les aidant à faire face à la situation économique exceptionnelle. Entre avril et octobre, **plus de 580 personnes** ont ainsi pu bénéficier d’une prise en charge.

En parallèle, Harmonie Mutuelle a mené une opération de dons pour aider les entreprises** les plus en difficulté, en offrant près de 600 000 masques afin de protéger leurs salariés et les aider à maintenir autant que possible leur activité. Plus de **1 800 entreprises** ont bénéficié de ce dispositif démontrant la nécessité d'un accompagnement concret.

Par ailleurs, le **Fonds Harmonie Mutuelle Emplois France** a révélé son efficacité dans ce contexte économique et social inédit. Ainsi, 142 entreprises en ont déjà bénéficié et plus de **1 300 emplois** ont ainsi été créés. Pour mémoire, cette enveloppe d'investissement de 200 millions d'euros vise à accompagner les entreprises cotées et non cotées dans la création et la sauvegarde des emplois.

Consciente des difficultés que rencontrent les jeunes pour trouver un employeur dans la période actuelle, Harmonie Mutuelle a **renforcé sa politique autour de l'alternance en accueillant en septembre dernier plus de 250 jeunes** renforçant ainsi sa volonté de promouvoir l'insertion professionnelle et l'égalité des chances.

➤ HARMONIE MUTUELLE PROTEGE ET SOUTIENT SES ADHERENTS DEPUIS LE DEBUT DE LA CRISE

Dans ces circonstances exceptionnelles, « *Avançons collectif* », la signature d'Harmonie Mutuelle, prend une tonalité toute particulière. La mutuelle qui protège 4,8 millions de personnes redouble d'initiatives pour apporter des solutions aux difficultés économiques ou sociales qu'elles peuvent rencontrer :

- Pour continuer à faciliter l'accès à une mutuelle et aux soins de qualité au meilleur prix, les adhérents également concernés par la non-répercussion de l'inflation médicale sur les cotisations (équivalent à 2% d'augmentation en moyenne, hors effet d'âge) sont :
 - Les **personnels hospitaliers** dans le cadre de contrats spécifiques
 - Les **TNS**
- Harmonie Mutuelle relance son **plan de contacts d'accompagnement** grâce à ses élus, représentants de ses adhérents, et ses salariés. La précédente campagne pro-active d'appels téléphoniques de courtoisie vers ses adhérents de plus de 60 ans (qui souffrent le plus d'isolement) avait totalisé **170 000 appels** et avait été très appréciée.
- Avec son service MesDocteurs (une solution du Groupe VYV), Harmonie Mutuelle encourage depuis mars le recours à la téléconsultation. Ce service a été le premier acteur en France à adapter sa plateforme, mis à la disposition de 20 millions de bénéficiaires avec un parcours de téléconsultation spécifique Covid-19. Au quotidien, les demandes de téléconsultation ont été multipliées par 6. Au total, ce sont près de **20 000 téléconsultations** qui ont été prises en charge depuis mars, dont 75% en médecine générale et 25% avec des médecins spécialistes.
- Malgré le contexte sanitaire difficile, nos commissions d'action sociale ont continué à se réunir pour examiner les demandes de soutien de nos adhérents. Ainsi **1 200 000€ d'aides** ont été accordées entre la fin mars et la fin septembre.
- La crise sanitaire a mobilisé de nombreux métiers de VYV3*** dans les territoires dans lesquels ils sont implantés : soins, hébergements des personnes âgées, cliniques, crèches. Les 28 000 professionnels de ces structures (13 cliniques et 21 établissements de soins de suite et de réadaptation) ont ainsi pu venir en appui à l'hôpital public et la médecine de ville. La mobilisation des équipes pour accompagner les personnes vulnérables comme les Ehpad a également été intensifiée.

Pour aller plus loin : <https://www.harmonie-mutuelle.fr/solidaire>

*entreprises clientes de moins de 100 salariés

** entreprises clientes de moins de 50 salariés

***structure gérant et développant l'offre de soins et d'accompagnement du Groupe VYV avec, notamment, des centres de santé et des établissements médico-sociaux

À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Harmonie Mutuelle, membre fondateur du Groupe VYV, propose et invente des solutions de solidarité qui donnent à chacun les moyens d'être acteur de sa santé et de la société. Une société qu'Harmonie Mutuelle veut plus inclusive, plus équitable et plus solidaire.

Acteur majeur du mutualisme en France, Harmonie Mutuelle s'engage aux côtés des entreprises et des entrepreneurs qui veulent agir dans l'intérêt collectif et les accompagne dans la protection et le développement de leur capital humain. Nos offres assurantielles (en santé, prévoyance, épargne-retraite...) sont amplifiées par la création de lien social et la mise en relation avec des pairs, des experts et des partenaires.

Acteur du temps-long et des transformations sociales et écologiques, Harmonie Mutuelle protège près de 4,8 millions de personnes et s'attache à gérer un système de redistribution financière (sous forme de prestations santé et de placements alimentant l'économie réelle notamment) et à réaliser des investissements (fonds d'amorçage, fonds capital développement) pour mettre en place des solutions digitales et technologiques santé.

L'engagement de nos 2 000 représentants élus, l'implication de nos 4 880 salariés, la pertinence de notre modèle et la puissance du Groupe VYV sont autant de forces sur lesquelles nous nous appuyons au quotidien au cœur des territoires et des réseaux locaux, aux côtés des professionnels de santé et des partenaires économiques et sociaux.

Harmonie Mutuelle, Avançons collectif



À PROPOS DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses 4 métiers (Mutuelle et assurance, Services et assistance, Soins et accompagnement, Habitat et logement social), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Pour aller plus loin dans l'accompagnement, le Groupe Arcade-VYV, nouveau pilier du Groupe VYV, propose un dispositif inédit visant à promouvoir le logement comme un vrai déterminant de santé. Le Groupe Arcade-VYV est le 4^e bailleur social de France, par la taille de son parc HLM qui représente 170 000 logements, 5 500 logements construits par an et 681 établissements adaptés aux publics spécifiques.

Créé en 2017, le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun. L'ensemble des composantes du groupe protège 11 millions de personnes au sein de son écosystème et propose des solutions adaptées à plus de 88 000 employeurs publics et privés.

Le chiffre d'affaires du groupe, intégrant une évaluation du chiffre d'affaires des entités de l'UGM VYV Coopération, est d'environ 10 milliards d'euros ; sur le seul périmètre combiné du Groupe VYV, le chiffre d'affaires est de 8,7 milliards d'euros. Acteur engagé, avec 10 000 élus dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable.

A propos de VYV³, l'offre de soins et de services

Au sein du Groupe VYV, l'offre de soins et accompagnement (VYV³) a pour ambition de développer une offre de soins de qualité, socialement performante et innovante, au plus près des territoires. Elle rassemble différents métiers autour de plusieurs pôles : les soins, les produits et services, l'accompagnement. Avec 1 400 établissements de soins et de services en France, VYV³ compte 28 000 collaborateurs et 1 700 élus. Son chiffre d'affaires est de 1,8 milliard d'euros (1,7 milliard d'euros en périmètre combiné Groupe VYV).

www.groupe-vyv.fr

